



L'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) : un repositionnement à poursuivre

Le contrôle des comptes et de la gestion de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) a porté sur sa stratégie, ses missions et ses moyens.

L'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) assure des enseignements d'une qualité reconnue, qui se sont diversifiés et étendus.

L'EIVP a consolidé son positionnement en tant qu'école de référence du génie urbain, notamment à travers la refonte de la formation d'ingénieur. À cet égard, le « terrain d'application » fourni par le territoire parisien et ses problématiques complexes est un élément clé. Les services de la Ville se sont fortement impliqués pour accompagner cette redéfinition de la scolarité « en mode projet ».

L'EIVP a progressé dans le classement des écoles d'ingénieurs, notamment en termes d'attractivité. Elle obtient un excellent taux d'insertion de ses diplômés sur le marché de l'emploi.



LA GRANDE ÉCOLE DU GÉNIE URBAIN

**FORUM EIVP
RENCONTRE
ENTREPRISES** 

13 et 14 octobre 2022. Rendez-vous incontournable
entre professionnels et étudiants de l'EIVP, plus de
50 entreprises ont participé à cette 14ème édition !

En cohérence avec les regroupements à l'œuvre dans l'enseignement supérieur, l'EIVP est devenue une composante de l'université expérimentale Gustave Eiffel (UGE)

Le rapprochement avec d'autres organismes d'enseignement au sein de l'UGE a été marqué par l'obtention en 2018 du label I-Site en réponse à un appel à projets formulé par l'Agence nationale de la Recherche (dans le cadre de l'octroi de subventions du Plan pour les Investissements d'Avenir). L'EIVP a ainsi rejoint un regroupement qui figure désormais au 54^{ème} rang du classement de Shanghai pour le génie civil.

Cependant, ce rapprochement n'a pas encore montré ses effets sur l'activité de recherche de l'EIVP qui paraît moins performante que son cursus de formation stricto sensu. La confirmation du label I-Site et des financements associés devrait permettre le passage de la phase institutionnelle à une phase plus opérationnelle du rapprochement avec l'UGE, en particulier sur le plan de la recherche.

L'EIVP devra progressivement conforter son autonomie institutionnelle et financière vis-à-vis de la Ville de Paris

La durée de l'expérimentation au sein de l'UGE est de dix ans. À l'échéance, l'intervention sur les programmes d'enseignement d'une entité extérieure à l'université, en l'occurrence la Ville de Paris, pourrait méconnaître le principe d'autonomie des universités. Aussi, la compatibilité entre ce projet et le rattachement de l'EIVP à la Ville de Paris devra être examinée d'ici le 1^{er} janvier 2029.

Les recettes de fonctionnement de l'EIVP sont constituées aux trois quarts par la subvention versée par la Ville de Paris (4,65 M€). La prise en charge par la Ville de Paris de formations de l'enseignement supérieur et sa tutelle sur l'EIVP paraissent déroger aux règles communes de répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, sans présenter un intérêt communal ou départemental établi. En effet, les élèves fonctionnaires sont devenus très minoritaires dans les promotions, alors qu'il existe désormais des formations en génie urbain alternatives à celle de l'EIVP.

Aussi la chambre estime que l'EIVP devrait accentuer la part de ses ressources propres et progresser sur la voie de l'autonomie vis-à-vis de la Ville de Paris.